

7 février 2022

(22-0900)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**ACTIVITÉS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES MISES EN ŒUVRE PAR
LA CEDEAO PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DE NOVEMBRE 2021
À FÉVRIER 2022**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CONSEILLER PRINCIPAL CEDEAO/USAID
CHARGÉ DES NORMES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS)

La communication ci-après, reçue le 7 février 2022, est distribuée à la demande de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

1 INTRODUCTION

1.1. La mission régionale de l'USAID/Afrique de l'Ouest, l'USDA, le Bureau sous-régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour la résilience, les urgences et la réhabilitation en Afrique de l'Ouest/Sahel aident la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à faire progresser son projet de création d'une union économique et d'un marché commun. Conformément à cet objectif, la CEDEAO met en œuvre de nombreux accords visant à soutenir la libre circulation des marchandises et des personnes dans la région. Des actions SPS sont mises en œuvre depuis 2017.

1.2. Afin d'améliorer et de renforcer les activités SPS dans la région de la CEDEAO, les activités ci-après ont été mises en œuvre au cours de la période allant de novembre 2021 à février 2022. Il convient de noter que depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19, qui continue de sévir, a eu un impact sur le bon déroulement des activités liées aux mesures SPS aux niveaux national et régional. Ainsi, la plupart des activités SPS prévues ont été reportées jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, certaines activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été mises en œuvre aux niveaux national et régional, à la suite des protocoles liés à la Covid-19.

2 PRÉSERVATION ET PROTECTION DES VÉGÉTAUX

2.1 Suite de l'atelier de formation sur l'"utilisation du Guide harmonisé de l'inspection et de la prise de décisions dans le domaine phytosanitaire"

2.1. Après plusieurs réunions de coordination, la planification pour la suite de l'atelier de formation sur l'"utilisation du Guide harmonisé de l'inspection et de la prise de décisions dans le domaine phytosanitaire" a été approuvée. Cet atelier est un effort du FAS-USDA visant à aider le groupe de travail des Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) d'Afrique de l'Ouest à diffuser le Guide harmonisé afin de promouvoir les meilleures pratiques dans la conduite des opérations de phytoquarantaine dans la sous-région. Les formations ont eu lieu du 14 au 16 décembre 2021 à Elubo, à la frontière ghanéenne (formation progressive) et du 25 au 27 janvier 2022 à Banjul (Gambie). Respectivement vingt (20) et quinze (15) inspecteurs de la phytoquarantaine ont reçu les formations dispensées au Ghana et en Gambie et agréés pour les reproduire et les mettre en application au quotidien. Les formations comprenaient:

- des présentations et des discussions sur les dispositions du Guide concernant les procédures d'inspection phytosanitaire à l'importation et à l'exportation;
- la présentation des NIMP n° 05, 07, 11, 12, 23, 31 et 32; et

- des exercices de simulation avec des démonstrations pratiques d'inspection, de prélèvement, de détection et l'identification des parasites, ainsi qu'une prise de décision.

2.2. Il est important de rappeler que le programme vise à:

- former dans les pays des inspecteurs de la phytoquarantaine à une meilleure compréhension du Guide en vue d'en faire un usage accru;
- effectuer des exercices de simulation avec des démonstrations pratiques d'inspection phytosanitaire, y compris la détection et l'identification des parasites au laboratoire;
- tester l'applicabilité du Guide.

2.3. À l'heure actuelle, 125 inspecteurs de la phytoquarantaine ont été formés dans la région comprenant le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Cap-Vert, le Ghana, la Gambie et le Nigeria. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des priorités de la CEDEAO, de son programme de développement agricole (ECOWAP 2025) et de la mise en œuvre du cadre SPS visant à contribuer à ce que les systèmes de phytoquarantaine des pays d'Afrique de l'Ouest respectent les normes internationales et à promouvoir un commerce sûr.

2.2 Renforcement des capacités des inspecteurs de la phytoquarantaine sur les outils d'aide à la communication sur les risques, les outils d'aide à l'analyse des risques phytosanitaires et la surveillance des parasites

2.4. La formation en ligne sur la communication sur les risques a été dispensée aux inspecteurs de la phytoquarantaine du Liberia et de Sierra Leone. Vingt-quatre (24) personnels techniques des deux pays ont suivi cette formation.

2.5. Une formation conjointe CEDEAO-CABI sur les outils d'aide à l'analyse des risques phytosanitaires de la CABI pour les ONPV de la sous-région de la CEDEAO a eu lieu du 13 au 17 décembre 2021. Les principaux objectifs étaient les suivants:

- renforcer les capacités d'analyse des risques dans les États membres de la CEDEAO;
- mettre en avant le processus de notification des nouveaux organismes nuisibles à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);
- former à l'utilisation des outils d'analyse du risque phytosanitaire et de prévision (PRA & Horizon Scanning Tools) du CABI et du Crop Protection Compendium (CPC); et
- partager entre États membres de la CEDEAO les meilleures pratiques et informations pertinentes concernant l'analyse du risque phytosanitaire.

2.6. Trente-et-une (31) autorités compétentes représentant 11 pays membres de la CEDEAO ont reçu des formations.

2.7. La formation en ligne sur la surveillance des parasites a été lancée le 26 janvier 2022. Environ 124 participants issus de 11 États membres de la CEDEAO participent à ce cours en ligne. Après la fin de ce cours (le 10 février 2022), une réunion de fin de programme sera organisée pour examiner et évaluer les expériences positives et les difficultés rencontrées pendant cette formation en ligne.

2.3 Coordination, suivi et intégration et mise en œuvre d'e-Phyto par les États membres de la CEDEAO

2.8. Depuis le 7 décembre 2021, le Sénégal a achevé le processus d'intégration, et les premiers certificats e-Phyto ont été échangés avec les États membres de l'UE. Le Sénégal est maintenant le deuxième pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, après le Ghana, à avoir atteint cet objectif. Les certificats e-Phyto échangés sur la plate-forme de la CIPV sont destinés à la France et aux Pays-Bas et concernent des produits horticoles hors saison, dont les tomates cerises et le melon. D'autres partenaires du Sénégal ont été informés de cette nouvelle évolution.

2.4 Réunion annuelle du groupe de travail des ONPV d'Afrique de l'Ouest et de leurs partenaires et préparation de la réunion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP 16)

2.9. La réunion annuelle du groupe de travail des ONPV d'Afrique de l'Ouest et de leurs partenaires et la préparation d'une position harmonisée pour la réunion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP 16) doit avoir lieu du 7 au 11 mars 2022 à Cotonou (Bénin). Y participeront des ONPV de 15 États membres de la CEDEAO, plus le Tchad et la Mauritanie, ainsi que des partenaires régionaux de la CEDEAO.

3 SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

3.1 Participation à la quarante-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius, au format virtuel, du 8 novembre au 14 décembre 2021

3.1. Nous avons participé à la quarante-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius, au format virtuel, et coordonné la position des États membres sur les questions les intéressant débattues au cours de la réunion.

4 CONCLUSION GÉNÉRALE ET VOIE À SUIVRE

4.1. La Commission de la CEDEAO saisit cette occasion pour remercier tous les partenaires de l'aide constante qu'ils ont apportée en vue de faire avancer les questions SPS dans la sous-région de la CEDEAO et du Sahel. Elle appelle en outre à renforcer la collaboration et le soutien en faveur de la future mise en œuvre, en particulier dans la nouvelle ère de la COVID-19 et pendant la période qui fera suite à la pandémie.
